Nations Unies S/PV.5056



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5056e séance

Mardi 12 octobre 2004, à 11 h 30
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Allemagne	M. Seidenberger
	Angola	M. Constantino
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Li Junhua
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Chuasoto
	Roumanie	M. Suseanu

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

04-54645 (F)
0454645

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : Suivant la décision prise à la 5055e séance, j'invite le représentant de l'Afghanistan à prendre place à la table du Conseil, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 9 octobre 2004 en Afghanistan, souligne qu'elle constitue une étape historique importante dans le processus politique et félicite les millions d'électeurs afghans, parmi lesquels de nombreuses femmes et de nombreux réfugiés, qui ont montré leur attachement à la démocratie en participant à la première élection directe du chef de l'État. Il se félicite en outre de la large représentation politique, illustrée par la présence de 18 candidats à la présidence. Il rend hommage à la Police nationale afghane et à l'Armée nationale afghane pour le rôle qu'elles ont joué, avec l'aide des forces de sécurité internationales, dans le renforcement de la sécurité au cours de la période électorale.

Le Conseil salue le travail de l'Organe mixte d'administration des élections et rend hommage à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, qui ont brillamment contribué aux préparatifs de cette élection. Il salue aussi les efforts déployés par l'Organe mixte pour aller au-devant des préoccupations de tout candidat et donner encore plus de transparence au processus électoral, et attend avec intérêt une déclaration finale.

Le Conseil prie instamment le Gouvernement afghan, aidé en cela par la communauté internationale, de continuer à faire face aux problèmes qui persistent en Afghanistan (sécurité, préparation des élections législatives d'avril 2005 dans les délais, reconstruction des institutions, lutte contre les stupéfiants, et désarmement, démobilisation et réinsertion des milices afghanes).

Le Conseil demande aux autorités afghanes de préparer et de tenir dans les délais des élections législatives sans exclusive et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle les aide à mener à bien le processus électoral arrêté dans l'Accord de Bonn.

Le Conseil s'engage à apporter au Gouvernement et au peuple d'un Afghanistan souverain un soutien sans faille alors qu'ils reconstruisent leur pays, renforcent les fondements de la démocratie constitutionnelle, et prennent la place qui leur revient dans la communauté des nations, et demande à la communauté internationale, au sein de laquelle l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central, de les soutenir dans cette entreprise. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/35.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.